

Transformation d'un poste de catégorie B en catégorie A

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

AVIS			
Commission n°1		Bureau	
séance du 16/02/04	favorable	séance du 18/02/04	favorable

Rappel du contexte.

Lors du Conseil Communautaire du 2 juillet 2003, il a été décidé la création d'un poste de rédacteur pour le service des Finances. Ce renforcement du secteur était motivé tant par l'évolution de ses missions que par le transfert au 1^{er} janvier 2004 de l'UIOM et de la reprise de la gestion comptable et financière du Syndicat TEMIS.

Une première série d'entretiens a eu lieu le 6 octobre 2003 (quatre personnes reçues en entretien pour quatorze candidatures) qui s'est révélée infructueuse.

Par ailleurs, la responsable du service Finances sera absente pendant une période de 6 mois.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, une nouvelle réflexion a été engagée quant au contenu du poste avec le besoin de renforcer l'expertise de ce secteur notamment dans le cadre de la mise en place du suivi du PPIF et de la procédure AP/CP.

Il est proposé la transformation du poste de catégorie B (rédacteur territorial) en un poste de catégorie A (attaché territorial).

Les missions et le profil du nouveau poste sont les suivants :

L'agent sera notamment chargé sous l'autorité de la responsable des finances :

- de la sécurité juridique et comptable des budgets gérés
- du suivi des dossiers spécifiques tels que, conventions, subventions et budgets annexes
- de la mise en place d'un observatoire fiscal (recensement des données, études, communication interne et externe)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide de :

- créer un poste de catégorie A (attaché territorial), à temps complet
- supprimer le poste de catégorie B (rédacteur territorial) au service finances
- modifier la liste des emplois permanents en conséquence

Pour extrait conforme,

Le Président